

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant application pour l'année scolaire 2002-2003 de l'article 12, § 1^{er}, du décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement

A.Gt 22-05-2002

M.B. 23-08-2002

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement, notamment l'article 12, § 1^{er};

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 juillet 1999 portant règlement de son fonctionnement, notamment l'article 10;

Considérant les demandes introduites par les directeurs des écoles de la Communauté française et par les pouvoirs organisateurs dans l'enseignement subventionné en vue d'organiser certains cours et activités pédagogiques de la grille-horaire dans une langue moderne autre que le français;

Vu les avis des conseils de participation créés en application de l'article 69 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, donnés les 28 octobre 1998, 20 avril 1999, 26 mai 1999, 5 avril 2000, 9 octobre 2000, 21 mars 2000, 7 mai 2001, 7 juin 2001, 14 décembre 2001, 19 décembre 2001, 15 janvier 2002, 4 février 2002, 8 février 2002, 19 février 2002, 25 février 2002, 26 février 2002, 28 février 2002, 5 mars 2002, 6 mars 2002, 7 mars 2002, 11 mars 2002, 14 mars 2002, 19 mars 2002, 20 mars 2002, 21 mars 2002, 22 mars 2002, 26 mars 2002, 27 mars 2002, 29 mars 2002;

Sur la proposition du Ministre de l'Enfance ayant l'Enseignement fondamental dans ses attributions,

Arrête :

Article 1^{er}. - Les écoles suivantes sont autorisées à organiser durant l'année scolaire 2002-2003 certains cours et activités pédagogiques de la grille-horaire dans une langue moderne autre que le français :

1° Dans l'enseignement organisé par la Communauté française :

Enseignement de la Communauté française Adresse du siège administratif	Implantations concernées	Langue choisie	Années d'études concernées par l'immersion
Ecole primaire annexée à l'Athénée royal « Air Pur » rue des Nations Unies 1 4100 Seraing	rue des Nations Unies 1 4100 Seraing	Allemand	de la 1 ^{re} à la 4 ^e primaire
Ecole fondamentale annexée au Lycée de la Communauté française de Namur rue Lelièvre 10 5000 Namur	rue Lelièvre 10 5000 Namur	Néerlandais	de la 3 ^e maternelle à la 3 ^e primaire
Ecole primaire annexée à l'Athénée royal de Visé rue du Gollet 2 4600 Visé	rue des Combattants 10 4600 Visé	Néerlandais	de 3 ^e maternelle à la 1 ^{re} primaire



2° Dans l'enseignement subventionné par la Communauté française :

Enseignement de la Communauté française Adresse du siège administratif	Implantations concernées	Langue choisie	Années d'études concernées par l'immersion
Ecole fondamentale communale d'Esneux rue de la Haze 16 4130 Esneux	chera de la Gombe 32 4130 ESNEUX	Anglais	de la 3e maternelle à la 2e primaire
Ecole fondamentale communale mixte rue de Nivelles 155 7110 Strepy-Bracquegnies	rue de Nivelles 155 7110 Strepy-Bracquegnies rue Sous-le-Bois 190 7110 Strepy-Bracquegnies	Néerlandais	de la 3e maternelle à la 2e primaire
Ecole communale Hermée rue du Ponçay 1 4680 Hermée	rue Baronhaie 57 4682 Heure-le-Romain	Néerlandais	de la 3e maternelle à la 2e primaire
Ecole communale rue Léopold 40 7700 Mouscron	rue Léopold 40 7700 Mouscron rue Achille Debacker 1 7700 Mouscron	Néerlandais	de la 3e maternelle à la 4e primaire
Groupe scolaire Sauvenière boulevard de la Sauvenière 131 4000 Liège	boulevard de la Sauvenière 131 4000 Liège rue des Célestines 14 4000 Liège	Néerlandais	de la 3e maternelle à la 3e primaire
Ecole communale de Nothomb rue Nicolas Roeltgen 69 6717 Nothomb (Attert)	rue Nicolas Roeltgen 69 6717 Nothomb – Attert	Allemand	3e maternelle
Ecole communale Joseph Distexhe avenue du Centenaire 27 4102 Seraing	avenue du Centenaire 27 4102 Seraing	Néerlandais	de la 3e maternelle à la 2e primaire
Ecole libre boulevard Poincaré 67 1070 Bruxelles	boulevard Poincaré 67 1070 Bruxelles	Néerlandais	de la 1re à la 2e primaire
Ecole communale rue de Buisseret 19 7180 Seneffe	rue Ferrer 106 7181 Familleureux	Anglais	de la 3e maternelle à la 5e primaire
Ecole libre – Collège du Sacré Cœur boulevard Audent 58 6000 Charleroi	boulevard Audent 58 6000 Charleroi	Néerlandais	de la 1re à la 3e primaire
Ecole communale place de Bois-de-Lessines 5 7866 Bois-de-Lessines	place de Bois-de-Lessines 5 7866 Bois-de-Lessines	Néerlandais	de la 3e à la 4e primaire
Lycée Léonie de Waha boulevard d'Avroy 96 4000 Liège	boulevard d'Avroy 96 4000 Liège	Anglais	de la 3e maternelle à la 6e primaire
Ecole communale de la Cité Astrid rue Brichant 60 7100 La Louvière	rue Brichant 60 7100 La Louvière rue de Mignault 30 7100 La Louvière	Anglais	de la 3e maternelle à la 2e primaire



Enseignement de la Communauté française Adresse du siège administratif	Implantations concernées	Langue choisie	Années d'études concernées par l'immersion
Ecole communale rue de l'Eglise 15 7912 Dergneau	rue du Curé 20 7910 Anvaing	Néerlandais	de la 3e maternelle à la 4e primaire
Ecole communale du Tilleul rue de Jemeppe 27 4431 Ans (Loncin)	rue de Jemeppe 22 4431 Ans (Loncin)	Néerlandais	de la 1re à la 6e primaire
Ecole communale hameau de Kin 54 4920 Aywaille	hameau de Kin 54 4920 Aywaille	Néerlandais	de la 3e maternelle à la 2e primaire
Ecole communale Tohogne rue des Ardennes 25 6941 Bomal-sur-Ourthe	rue des Ardennes 25 6941 Bomal-sur-Ourthe	Néerlandais	de la 4e à la 5e primaire
Ecole communale d'Oreye rue de la Cité 20 4360 Oreye	rue de la Cité 20 4360 Oreye rue Louis Maréchal 137 4360 Oreye	Néerlandais	de la 3e maternelle à la 1re primaire
Ecoles catholiques de Boondael Saint-Joseph chaussée de Boondael, 621 1050 Bruxelles	Chaussée de Boondael, 621 1050 Bruxelles	Néerlandais	de la 4e à la 6e primaire
Ecole communale du Centre avenue des Combattants, 35 1340 Ottignies	avenue des Combattants, 35 1340 Ottignies	Néerlandais	3e maternelle
Ecole communale rue Duchêne 4 4120 Neupré	rue Duchêne 4 4120 Neupré	Anglais	3e maternelle
Ecole communale rue des Croix, 224 7012 Mons (Jemappes)	rue des Croix, 224 7012 Mons (Jemappes)	Néerlandais	3e maternelle
Ecole communale rue Victor Baudour, 42 7021 Mons (Havré)	rue Irma Fiévez, 189 7021 Mons (Havré)	Néerlandais	3e maternelle
Ecole libre Institut Saint-Joseph rue Mazy, 20 5100 Jambes	rue Mazy, 20 5100 Jambes	Néerlandais	3e primaire
Ecole libre Institut Saint-Joseph rue Van Opré, 23 5100 Jambes	rue Van Opré, 23 5100 Jambes	Néerlandais	1re primaire
Ecole libre place Notre-Dame de la Paix, 1 5101 Erpent	place Notre-Dame de la Paix, 1 5101 Erpent	Néerlandais	1re primaire
Ecole communale de Douvrain rue Louis Caty, 133 7331 Saint-Ghislain (Baudour)	rue Louis Caty, 133 7331 Saint-Ghislain (Baudour)	Anglais	3e maternelle
Ecole communale rue Simon Legrand, 8 6900 On	rue d'Ambly, 2 6900 Hargimont	Néerlandais	3e maternelle
Ecole communale avenue Georges Henry, 224 1200 Woluwe-Saint-Lambert	avenue Georges Henry, 224 1200 Woluwe-Saint-Lambert	Néerlandais	3e maternelle



Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2002.

Bruxelles, le 22 mai 2002.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des
Missions confiées à l'O.N.E.

J.-M. NOLLET

